

Renseignements - tarifs - gestion

Année scolaire 2019~2020

Elle aura lieu le :

Lundi 2 septembre 2019 matin

(Selon le détail ci-après)

A 8h20 : CM2 – CM1 – CE2

A 8h45 : CE1 - CP

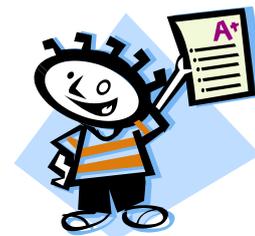
A 9h00 : grande section

A partir de 9h15 : moyenne section

A 9h30 : petite section

Voir les « Dispositions

Particulières » pour la maternelle



Les HORAIRES

MATERNELLE et PRIMAIRE

- ⇒ Jours LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI
- ⇒ le matin 8 H 20 - 11 H 30
- ⇒ l'après-midi 13 H 30 - 16 H 30
- ⇒ RAPPEL des heures de fermeture de la porte : 8h25 et 13h35 précises
- ⇒ Le matin et l'après-midi, l'entrée des enfants se fait par l'entrée principale.
- ⇒ L'accueil des enfants entre 7h30 et 8h00 se fait dans la salle du péri scolaire, face à l'entrée et sera facturé.
- ⇒ A partir de 8h00, l'accueil est assuré pour tous les enfants. Seuls les parents de maternelle sont autorisés à entrer dans l'établissement.
- ⇒ Le midi et le soir, les sorties de l'établissement se feront :
- ⇒ pour les maternelles par l'entrée principale
- ⇒ pour les primaires par le portail près du gymnase.
- ⇒ Horaires de sortie du midi : 11h30 à 11h45, puis garderie en salle du périscolaire, facturée aux familles.
- ⇒ Horaire de sortie du soir :
 - Récupération des enfants de 16h30 à 17h05, garderie ou étude à partir de 16h50, facturée aux familles.
 - Réouverture du portail principal de 17h25 à 17h30,
 - Puis à partir de 18h00 sortie libre jusque 18h30 au plus tard
- ⇒ Le secrétariat n'étant pas toujours ouvert, toute absence ou retard doit être signalé de préférence par mail : ste-therese@saint-joseph-auxerre.fr ou par téléphone au 0386942370

La GESTION

L'Ecole privée SAINTE-THERESE est gérée par l'O.G.E.C. SAINT-JOSEPH – SAINTE-THERESE (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques), qui assure l'entretien des bâtiments, supporte les charges fiscales, d'assurances et de LOYER, les frais de chauffage, de fonctionnement, l'achat du matériel et des livres scolaires, les charges sociales et le traitement du personnel administratif, de service et de surveillance.

C'est dire que les charges de l'école continuent à courir, que vos enfants soient ou non présents. C'est pourquoi les absences ne feront l'objet d'aucune déduction en ce qui concerne les frais de fonctionnement et de garderie (sauf cas particuliers que nous sommes prêts à étudier).

TARIFS 2019-2020

1 - CONTRIBUTION des FAMILLES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : contribution des familles, cotisations à des associations tierces et prestations dont le détail et les modalités de paiement figurent dans ce règlement financier.

Par MOIS	Contribution des familles	Par REPAS*	Maternelle et CP	A partir du CE1
1 ^{er} enfant	45,25 €	Repas	4,73 €	4,86 €
2 ^{ème} enfant	40,90 €	surveillance	1,58 €	1,69 €
3 ^{ème} enfant	20,15 €	TOTAL **	6,31 €	6,55 €
A partir du 4 ^{ème} enfant	gratuité			

* (y compris la participation aux frais de surveillance et d'animation pour le temps de garderie qui suit le repas et qui nécessite un personnel d'encadrement important)

** L'Etat et les collectivités locales ne sont pas tenus de subventionner la restauration, qui est donc à la charge des familles.

2 - La GARDERIE et l'ETUDE

Une garderie et une étude sont proposées aux familles qui le désirent, tous les jours de classe :

- le matin **de 7 H 30 à 8 H 20**
- le midi (pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine) **de 11 H 30 à 12 H 15**
- le soir **de 16 H 30 à 18 H 30 AU PLUS TARD**

Le temps de garderie ou d'étude est facturé à partir de **17h**. A cette heure-là, tous les enfants se rendent obligatoirement soit en garderie (Maternelle uniquement) soit en étude (Primaire).

3 - Les TARIFS de GARDERIE

Par mois	Par enfant	Par famille et par mois (à partir du 2 ^{ème} enfant)	
Garderie du matin	19,50 €	27,25 €	Il pourra être appliqué un demi-tarif sur les frais de garderie et d'étude, pour ceux qui les fréquenteront régulièrement moins de deux jours par semaine.
Garderie du midi	20,50 €	27,25 €	
Garderie du soir	41,30 €	58,05 €	
Frais de photocopies	1,50 €		

4 - Les COTISATIONS DIVERSES

Quelle que soit l'unité pédagogique dans laquelle votre ou vos enfants sont admis et quel que soit le statut choisi, les cotisations **sont dues au premier jour de la rentrée (prélevées sur votre première facture)**. Elles sont intégralement reversées à ces organismes.

Organismes bénéficiaires	Cotisations annuelles 2019-2020	
	Par Elève	Par Famille
Association Interdiocésaine de l'Enseignement de Bourgogne, Ecole	25,90 €	
Solidarité diocésaine, école, collège, lycée	6,50 €	
Association La Salle	8,65 €	
UROGEC	9,90 €	
Association des Parents d'Elèves Sainte-Thérèse		21,00 €

ADHESION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (APEL).

Par le versement d'un montant de 21 € par famille, la famille peut adhérer à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) et manifester ainsi son soutien à une association qui contribue au dynamisme et à la vitalité de nos établissements catholiques. Pour les familles qui ont des enfants scolarisés dans d'autres établissements catholiques de l'Yonne et pour toute information complémentaire, se reporter aux documents de l'APEL diffusés à la rentrée.

Les familles qui ne souhaitent pas cotiser à cette association doivent adresser un courrier au Chef d'Etablissement avant le 15 septembre.

5 - La FACTURATION

Les frais de fonctionnement et de garderie sont répartis, invariablement, sur 10 mois, quel que soit le nombre de jours de classe, et sans tenir compte des vacances scolaires.

La facturation se fera à terme échu :

- ⇒ 1er Octobre : fonctionnement, garderie et cantine de SEPTEMBRE
- ⇒ 1er Novembre : fonctionnement, garderie et cantine d'OCTOBRE...etc...
- ⇒ la dernière facture de l'année étant établie le jour de la sortie, début juillet.

REGLEMENT DES FACTURES

POUR PERMETTRE LA MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT MENSUEL SEPA
(NOUVELLE NORME EUROPEENNE)

MERCI DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE.

UN MANDAT SEPA PRE-REPLI VOUS SERA ALORS ADRESSE PAR COURRIER DEBUT SEPTEMBRE.
MERCI DE LE RETOURNER DUMENT SIGNE AU SERVICE COMPTABLE.

Pour les familles dont les enfants sont déjà scolarisés au sein de notre établissement et dont les paiements sont déjà prélevés mensuellement, le mandat SEPA continuera d'être opérationnel.

Pour les nouveaux entrants, il est nécessaire que les familles nous fassent parvenir, dûment rempli, l'imprimé SEPA qui leur sera remis prochainement.

Dans tous les autres cas, les factures sont à régler, à réception, de préférence par chèque. Tout règlement doit être remis, sous enveloppe portant le nom de l'enfant, dans la "BOITE à CHEQUES" prévue à cet effet, et située dans le couloir du Secrétariat. Dans la mesure du possible, nous vous demandons d'éviter les règlements en espèces. Si toutefois vous n'avez pas d'autres possibilités, les espèces ne peuvent être remises qu'en mains propres à la Directrice ou déposées à la comptabilité de Saint-Joseph.

CHANGEMENTS d'ADRESSE

Merci de nous signaler en temps voulu tout changement intervenant dans la famille par mail : ste-therese@saint-joseph-auxerre.fr ou par courrier : 6 bd de Montois – Allée Frère Scubilion 89000 Auxerre:

- ⇒ **changement de situation familiale**
- ⇒ **changement d'adresse, de téléphone, etc...**

Quelques dates à retenir...

Journée des communautés Educatives de l'Enseignement Catholique	→ Vendredi 6 décembre 2019
Kermesse	→ Dimanche 28 juin 2020
Fin des classes	→ Mardi 30 juin 2020

Les vacances scolaires...

Vacances de la TOUSSAINT	Vendredi 18 octobre 2019, <u>après la classe</u> Retour le lundi 4 novembre 2019, au matin
Vacances de NOËL	Vendredi 20 décembre 2019, <u>après la classe</u> Retour le lundi 6 janvier 2020, au matin
Vacances d'HIVER	Vendredi 21 février 2020, <u>après la classe</u> Lundi 9 mars 2020, au matin
Vacances de PRINTEMPS	Vendredi 17 avril 2020, <u>après la classe</u> Lundi 4 mai 2020, au matin
Pont de l'Ascension	L'établissement sera fermé du mardi 19 mai 2020, <u>après la classe</u> Lundi 25 mai 2020, au matin
Pont de la PENTECOTE	L'établissement sera fermé le lundi 1 ^{er} juin 2020
Début des vacances d'été	<u>Mardi 30 juin 2020 après la classe</u>



ECOLE PRIVEE SAINTE-THERESE
6 bd de Montois
Allée Frère Scubilion ANNEE SCOLAIRE 2019/2020
89000 AUXERRE

Entraide - Entraide - Entraide

M. Mme :

Parents de l'enfant :

Adresse :

S'engage(nt) à verser **chaque mois** une CONTRIBUTION VOLONTAIRE :

- de €

en plus des redevances habituelles, et demandent que cette somme soit portée régulièrement sur leurs bordereaux.

Fait à le

Signature :